



Jijel le 08/04/2024

## **Appel à candidature pour la sélection des meilleurs travaux de doctorants**

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique lance un appel à candidature pour la sélection des (03) meilleurs travaux de doctorants à récompenser lors d'une cérémonie qui sera organisée à l'occasion de la célébration de la journée nationale de l'étudiant du 19 mai 2024.

Le processus de sélection doit être effectué conformément aux orientations suivantes :

### **A. Critères d'éligibilité:**

Le concours est ouvert aux doctorants qui remplissent les **4 conditions suivantes** :

- 1°) Doctorants **régulièrement inscrits** au titre de l'année universitaire 2023-2024 ;
- 2°) Doctorants travaillant sur une thématique de Doctorat inscrite dans l'un des 3 axes stratégiques nationaux à savoir : **Sécurité Énergétique, Sécurité Alimentaire et Santé du Citoyen** ;
- 3°) Doctorants **n'ayant pas encore soutenu leurs thèses** à la date du 18 avril 2024 (date de clôture des candidatures);
- 4°) Doctorants ayant **au moins une publication de rang B SCOPUS**.

**B. Les doctorants intéressés sont invités à déposer leurs dossiers aux niveaux des vices doyens de leurs facultés au plus tard le 18 Avril 2024.**

**C. Tout travail présenté par les candidats doit être dûment justifié.**

**Le Recteur,**

# Grille de sélection des meilleurs travaux des Doctorants

## A- Echancier :

- ✓ Appel à candidature : du Dimanche 07 avril au jeudi 18 avril 2024.
- ✓ Etude et classement par les établissements : du Samedi 20 au lundi 29 avril 2024.
- ✓ Envoi des résultats aux CRUs : Mardi 30 avril 2024.
- ✓ Etude et classement par les CRUs : du Jeudi 02 au samedi 04 mai 2024.
- ✓ Envoi des résultats au MESRS : Dimanche 05 Mai 2024.

## B- Conditions d'éligibilité :

- ✓ Doctorant régulièrement inscrit
- ✓ Avoir au moins une publication de rang "B Scopus".
- ✓ Doctorant doit préparer une thèse dans les thématiques à stratégie nationale : sécurité énergétique, sécurité alimentaire et santé du citoyen.

## C- Grille de classement :

### C.1. Production scientifique :

#### C.1.1. Publications \*:

Publications de rang "A+"	120 points/publication
Publications de rang "A"	90 points/publication
Publications de rang "B Scopus"	80 points/publication
Publications de rang "B DGRSDT"	50 points/publication
Publications de rang "C"	30 points/publication

#### C.1.2. Communications\*:

Communications internationales publiées dans des proceeding indexé sur WOS ou SCOPUS	30 points/communication
Communications internationales.	20 points/communication
Communications Nationales	10 points/communication

### C.2. Innovation et Entrepreneuriat :

Label startup	120 points/ Label startup
Label projet innovant (LPI)	80 points/ (LPI)
Création de micro entreprise (ME)	60 points/ME créée

### C.3. Brevets d'invention et protections :

Brevets internationaux PCT OMPI	90 points/brevet
Brevets nationaux INAPI	50 points /brevet
Protection ONDA : œuvres pédagogiques et scientifiques	40 points /œuvre

\* Le classement des co-auteurs est pris en considération comme suit : 1<sup>er</sup> auteur bénéficie des points à 100%, 2<sup>ème</sup> auteur 75% ; 3<sup>ème</sup> auteur 50% et au-delà 25%. Pour les disciplines qui adoptent le classement par ordre alphabétique, le doctorant doit justifier sa position parmi les co-auteurs.

### C.4. Impact sur le secteur socio-économique :

Le doctorant doit présenter un justificatif validé par le secteur en question 80 points

### C.5. Autres activités dans la vie universitaire/ Environnement/ Société .... :

Le doctorant doit présenter un justificatif /activité 10 points/ Activité : Max 40 points